

paix, et fut nommé, par arrêté du 9 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel d'Angers.

**FERRIÈRE** (CHARLES-CLAUDE-MARIE-HECTOR ARTHAUD, COMTE DE LA), député au Corps législatif de 1859 à 1860, né à Lyon (Rhône) le 29 juillet 1809, se présenta, le 30 octobre 1859, à l'élection complémentaire qui eut lieu dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Orne, pour remplacer M. Wladimir Villedieu de Torcy, décédé. M. de la Ferrière, candidat officiel, se trouva en concurrence avec un candidat indépendant, mais non hostile, M. Raphaël Villedieu de Torcy, et, ayant obtenu 14,088 voix sur 25,906 votants et 88,808 inscrits, contre 11,786, fut proclamé élu. Au cours de la campagne électorale, le préfet de l'Orne avait accusé M. de Torcy de « porter atteinte au suffrage universel par une coalition des partis hostiles ». M. de la Ferrière donna sa démission avant la discussion de son élection; mais M. Ernest Picard attaqua l'élection, et la fit annuler par le Corps législatif. Lorsque M. de la Ferrière se représenta, le 22 avril 1860, devant les mêmes électeurs, il échoua avec 15,429 voix contre 16,163 accordées à M. Villedieu de Torcy, élu.

**FERRIÈRES DE MARSAY** (CHARLES-ÉLIE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Poitiers (Vienne) le 27 janvier 1741, mort à Marsay (Vienne) le 30 juillet 1804, servit dans les chevau-légers, et fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Saumur. Il ne parut pas à la tribune, fit présenter en son nom par Pétiou de Villeneuve, le 27 mars 1790, un projet de caisse territoriale, et publia ses idées en matière politique dans un opuscule intitulé : *De la Constitution qui convient aux Français*. Le marquis de Ferrière protesta, en 1791, contre l'arrestation du roi à Varennes. La même année parut un ouvrage de lui intitulé : *Le Théisme, ou recherches sur la nature de l'homme*. Après la session de la Constituante, il ne s'occupa plus que de littérature et d'histoire. On a de lui des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de 1789* (au VII), remarquables par leur impartialité.

**FERRON** (THÉOPHILE-ADRIEN), ministre de la guerre, né à Pré-Saint-Evroult (Eure-et-Loir) le 19 septembre 1830, entra à l'École polytechnique, et en sortit dans l'arme du génie. Il prit part à la guerre de Crimée avec le grade de lieutenant, et, à l'assaut du petit redan de Malakoff, gagna la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il fit ensuite sa carrière hors de France, en Algérie d'abord, puis à la Nouvelle-Calédonie. Dans l'intervalle, il avait professé l'art militaire à l'École de Metz. Le commandant Ferron se trouvait à la Nouvelle-Calédonie quand éclata la guerre contre l'Allemagne; il réclama aussitôt son rappel et une place dans les rangs de l'armée; mais il arriva en France trop tard pour prendre part à la lutte. Deux ans après, il fut chargé de l'organisation du camp retranché d'Epinal; puis il retourna, comme lieutenant-colonel, en Algérie, revint à Bourges pour y prendre la direction du service du génie, et, en 1879, fut nommé, sur la demande du général de Galliffet, chef d'état-major du 9<sup>e</sup> corps d'armée. Promu général de brigade, et bientôt général de division, il commanda la division de Chaumont, et exerça, sous le ministère du général Boulanger, les fonctions de sous-chef de l'état-major général.

Le 30 mai 1887, il fut appelé à succéder, dans le cabinet Rouvier, comme ministre de la guerre, au général Boulanger. Le cabinet, dont un des premiers actes avait été la nomination de l'ex-ministre de la guerre au commandement du 13<sup>e</sup> corps d'armée, à Clermont-Ferrand, fut accueilli, à ses débuts, par la plupart des journaux radicaux, avec une malveillance très marquée, et le général Ferron eut à répondre de suite, en ce qui le concernait, à une interpellation de MM. Barodet et Jullien, désireux de savoir si le nouveau ministre de la guerre était disposé à accepter le projet sur le service de trois ans, prêt à venir en discussion. M. Ferron répondit affirmativement. Le ministère adopta en effet, dans leur ensemble, les dispositions nouvelles contenues dans le titre 1<sup>er</sup> du projet, telles que M. Laisant les soumettait au vote de la Chambre. Or, ces dispositions, pour cause de nécessités budgétaires, réduisaient en certains cas le service non pas à trois ans, mais à deux ans et même à dix-huit mois pour une fraction considérable de l'armée. Il arriva bientôt que le général Ferron se trouva en contradiction formelle avec la commission. Le désaccord se produisit à propos de l'article 49 du projet qui autorisait le renvoi, après deux ans, des soldats ayant atteint un certain degré d'instruction militaire. M. Laisant, rapporteur, déclarait cet article indispensable pour que la loi pût être appliquée sans que le budget eût à supporter de nouvelles charges. Ce n'était point l'opinion du ministre, qui s'efforça de surmonter le contraire; il soutint que le surcroît d'effectif à entretenir ne dépasserait pas 65,500 hommes, que les libérations anticipées, les congés d'hiver autorisés par l'article 50 réduiraient à 55,000; en versant ces hommes dans l'infanterie, il suffirait d'une trentaine de millions pour subvenir à leurs besoins, et le ministre comptait trouver les deux tiers de cette somme dans diverses économies. Le général Ferron ne jugeait pas seulement l'article 49 inutile, il le jugeait dangereux, et, en juillet 1887, il fit à la tribune de la Chambre la déclaration suivante : « J'ai dit à la commission que je ne m'opposerais pas à son adoption, mais j'ai ajouté, et je le répète, que, tant que je serai ministre, je ne ferai pas usage de cet article. » Là-dessus, l'article 49 fut repoussé par 318 voix contre 208; M. Laisant donna alors sa démission de rapporteur et M. de Mahy prit sa place. Vers la même époque, le ministre prépara, déposa et fit voter par les deux Chambres (juin-juillet) divers projets de loi importants. L'un d'eux autorisait la création de quatre nouveaux régiments de cavalerie; un autre supprimait les compagnies de dépôt et les quatrièmes bataillons des 144 régiments d'infanterie, et créait, par contre, 18 nouveaux régiments territoriaux. Un troisième concernait les sous-officiers rengagés dont il améliorerait la situation. Le général Ferron avait préparé également une proposition de loi relative à l'appel des dispensés, mais il la retira devant les observations de la commission de l'armée. Il maintint un projet de son prédécesseur, comportant un essai de mobilisation partielle d'un corps d'armée, limité à l'appel des hommes de la réserve et de la territoriale, à la conscription des chevaux, à l'équipement et au harnachement des uns et des autres. Adoptée par les Chambres, malgré l'opposition de M. G. Cavaignac au Palais-Bourbon, et du général Arnaudeau au Luxembourg, la mobilisation fut réalisée avec succès, en septembre, dans le 17<sup>e</sup> corps d'armée, désigné au der-

nier moment. Enfin, M. Ferron marqua encore son passage au ministère par la création de régiments d'artillerie de montagne et de douze bataillons de chasseurs de montagne pour défendre la frontière des Alpes, par l'attribution au génie du service des ponts militaires, par l'augmentation du nombre des compagnies de chemins de fer du génie, etc.

**FERRONNAYS** (AUGUSTE-PIERRE-MARIE FERROX, COMTE DE LA), pair de France et ministre, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) le 4 décembre 1777, mort à Rome le 17 janvier 1842, d'une famille de vieille noblesse bretonne, suivit ses parents en Suisse au moment de l'émigration, entra, à quinze ans, dans l'armée de Condé, et devint officier d'ordonnance puis aide de camp du duc de Berry. Il accompagna ce prince en Angleterre, revint près de sa famille en Brunswick, puis se mit au service de la Suède et fit campagne contre les Danois en Norvège. De retour en Angleterre auprès du duc de Berry, il fut, au moment de la désastreuse campagne de 1812, envoyé par Louis XVIII à Saint-Petersbourg; mais il ne put rejoindre le tzar qu'en Saxe, où l'incertitude des événements entrava toute négociation. En 1814, il débarqua à Cherbourg avec le duc de Berry, fut nommé maréchal de camp (4 juin 1814) et, à la seconde restauration, pair de France (17 août 1815). Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Ambassadeur ordinaire et plénipotentiaire en Danemark (25 août 1817), créé comte par le roi (15 janvier 1818), il fut appelé, en juillet 1819, à l'ambassade de Russie, suivit l'empereur Alexandre aux congrès de Troppan (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822), où il se fit le champion de la guerre d'Espagne, et où ses déferences pour la Russie lui aliénèrent M. de Metternich. Grand-officier de la Légion d'honneur (19 février 1823), il resta à Saint-Petersbourg jusqu'en 1827. Le 4 janvier de cette année, il écrivit au maréchal de Lauriston : « Désormais, la politique, en descendant des sublimes conceptions de la Sainte-Alliance au niveau des intérêts positifs, est pour longtemps rentrée dans son cercle naturel et véritable. » Se trouvant à Paris lors de la chute du ministère Villèle, il entra dans le cabinet Martignac comme ministre des affaires étrangères (4 janvier 1828) : la Chambre écouta avec faveur M. de la Ferronnays exposant la politique du cabinet. Il prépara l'expédition de Grèce, fit reconnaître une créance de 80 millions sur l'Espagne, mais se trouva bientôt en butte aux attaques des ultra-royalistes mécontents des tendances libérales du cabinet. Personnellement, il n'approuvait pas les négociations de M. de Martignac avec Sébastiani et Casimir Périer, et il écrivait en décembre 1828 : « Je ne sais où nous allons; nous devons arborer notre drapeau au centre gauche, et voilà que nous le traînons dans tous les coins de la Chambre. » Une attaque d'angine de poitrine dont il avait ressenti les premières atteintes lors de la mort du duc de Berry, obligea M. de la Ferronnays à résigner ses fonctions (22 avril 1829) et à prendre du repos. Il avait été nommé lieutenant-général le 16 novembre 1828, et avait obtenu sa retraite, en cette qualité, le 25 février 1829. Il alla passer l'hiver à Nice, accepta, en février 1830, le poste d'ambassadeur à Rome, et vit avec un patriotique regret l'avènement du ministère Polignac. Il écrivait en parlant du premier ministre : « Il vaut mieux qu'on ne suppose, mais moins qu'il ne le croit. » Ayant refusé le serment au gouvernement de juillet, il résigna

ses fonctions. En 1832, il s'offrit comme otage pour la duchesse de Berry, enfermée à Blaye, fit de courts voyages à l'étranger, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort, survenue le 7 janvier 1842.

**FERRONNAYS** (CHARLES-MARIE-AUGUSTE FERROX, COMTE DE LA), député de 1847 à 1848, né à Brunswick (Allemagne) le 2 juin 1805, mort au château de Dangu (Eure) le 6 juillet 1868, fils du précédent, était propriétaire, lorsqu'il fut élu, le 6 février 1847, député du 8<sup>e</sup> collège électoral du Gers (Lectoure) par 207 voix sur 389 votants et 565 inscrits, en remplacement de M. de Salvandy, qui avait opté pour Erreux. Il siégea dans les rangs de la députation gouvernementale; la révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

**FERRONNAYS** (HENRI-MARIE-AUGUSTE FERROX, MARQUIS DE LA), député depuis 1885, né à Paris le 15 septembre 1842, est le neveu du précédent, le petit-fils de l'ancien ministre des affaires étrangères, et le fils de M. de la Ferronnays qui fut officier de marine et resta l'ami le plus fidèle et le plus dévoué du comte de Chambord. Ses études terminées, M. Henri-Marie-Auguste de la Ferronnays s'engagea au 9<sup>e</sup> d'artillerie (1861), passa bientôt dans l'artillerie de la garde, et entra à Saint-Cyr en 1863, avec le n<sup>o</sup> 25. Il en sortit, deux ans après, comme sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> cuirassiers, passa à l'école d'application de l'état-major, puis, sur sa demande, fut détaché à la légion d'Antibes destinée à remplacer à Rome le corps français d'occupation. Lieutenant à ce corps (1867), puis capitaine adjudant-major, il fit toute la campagne de 1867 dans les Etats pontificaux, reentra comme sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> cuirassiers dans l'armée française en 1870, et se distingua dans les combats autour de Metz, notamment à Rezonville, où il fut mis à l'ordre du jour. La capitulation de Metz l'envoya prisonnier en Sicile. Au retour, il reentra au 7<sup>e</sup> cuirassiers à Niort (mars 1871), fut envoyé, l'année suivante, à Berlin comme second attaché militaire, passa lieutenant (1872), et fut décoré (1873). Il resta à Berlin jusqu'en 1875, à son retour fut nommé capitaine au 3<sup>e</sup> dragons, passa au 15<sup>e</sup>, et fut envoyé comme attaché militaire d'abord à Berne, puis à Londres. En 1880, il fut délégué comme commissaire à la conférence de Berlin pour la délimitation des frontières gréco-turques. Il allait passer chef d'escadrons lorsque son intervention en faveur des Trappistes de la Meilleraye (Loire-Inférieure), lors de l'exécution des décrets d'expulsion, l'obligea à donner sa démission (novembre 1880).

Conseiller général de la Loire-Inférieure pour le canton de Saint-Mars-la-Jaille depuis 1876, et maire de cette commune, il fut porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Loire-Inférieure, et élu, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 70,144 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits. Il s'inscrivit à l'Union des droites et à la droite, fut choisi comme secrétaire de ce dernier groupe, prit surtout la parole sur les questions militaires et maritimes, dans la discussion du budget des affaires étrangères, sur la réglementation de la pêche au saumon, l'assainissement de Paris, contre la nouvelle loi militaire (juin 1887), et vota, tant sur les questions coloniales et scolaires que sur les questions de politique intérieure et extérieure, contre les ministères opportunistes ou radicaux qui se succédèrent. Dans la dernière session, M. de la Ferronnays s'est prononcé :

contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, commandeur du Christ de Portugal, de l'ordre de Pie IX, du Danebrog, etc.

**FERROUILLAT (JEAN-BAPTISTE)**, représenté en 1848 et en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Lyon (Rhône) le 4 mai 1820, d'une famille de commerçants de cette ville, termina à la faculté de droit de Paris ses études commencées au lycée de sa ville natale. Reçu docteur en droit (1843), il devint secrétaire particulier de Bethmont, dont il partageait les opinions démocratiques modérées, et, après la révolution de février, se présenta avec succès, dans le département du Rhône, comme candidat à l'Assemblée constituante : il fut élu représentant du peuple par 53,406 voix, le 12<sup>e</sup> sur 14. M. Ferrouillat, qui était un des plus jeunes membres de l'Assemblée, fit partie du bureau provisoire comme secrétaire. Il entra au comité du travail, au début de la législation, ses votes furent acquis au parti dit du *National*, qui soutint le général Cavaignac au pouvoir; M. Ferrouillat se prononça : contre le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et contre les poursuites contre Causseidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Puis il inclina, après l'élection du 10 décembre, vers la politique du prince-président, et vota : pour la proposition Rateau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Non réélu à l'Assemblée législative, il se fit inscrire au barreau de Paris (1849-1850), ne se montra point partisan du coup d'Etat de 1851, et appartint sous l'Empire à l'opposition républicaine. Il reprit sa place au barreau de Lyon en 1856, et, en 1864, fut élu contre le candidat de la préfecture, conseiller général du Rhône pour le 2<sup>e</sup> canton de Lyon; démissionnaire, en 1867, pour protester contre l'interdiction faite au conseil général de discuter le vœu relatif au régime municipal de Lyon, il fut réélu avec une majorité considérable. Après le 4 septembre 1870, M. Ferrouillat, nommé conseiller municipal de Lyon (15 septembre), présida pendant la guerre le comité de résistance; puis, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, le département du Var ayant eu à nommer cinq représentants en remplacement de trois démissionnaires, d'un décédé et d'un optant, M. Ferrouillat fut porté sur la liste républicaine et élu, le 5<sup>e</sup>, par 29,045 voix (50,812 votants, 89,095 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, et vota : pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers au 24 mai, pour la dissolution, contre l'organisation du septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour la Constitution du 25 février 1875. Il parut plusieurs fois à la tribune, et fut amené fréquemment à prendre la défense du conseil municipal de Lyon, notamment dans la discus-

sion relative aux marchés de la Défense, où il se donna la tâche de réfuter point par point les allégations de la commission. Il porta encore la parole contre le projet d'organisation municipale qui supprimait la mairie centrale de Lyon. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut élu sénateur du Var par 186 voix sur 206 votants, et fit partie, dans la Chambre haute, du petit groupe radical où siégeait Victor Hugo; avec lui, il signa et vota la proposition d'amnistie plénière (1876). En juin 1877, il se prononça contre la dissolution de la Chambre demandée par le gouvernement du Maréchal, luttant contre les ministres du Seize-Mai, puis soutint le cabinet Dufaure, vota au Congrès pour le retour du parlement à Paris et pour l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; donna son suffrage à l'article 7 et à l'application des lois aux congrégations non autorisées, à la modification du serment judiciaire, à la réforme du personnel de la magistrature; vota pour le divorce, pour les crédits du Tonkin et de Madagascar, pour les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir, et pour l'expulsion des princes. En mars 1881, rapporteur de la loi sur les titres de capacité pour l'enseignement primaire, il soutint, contre M. Chesnelong, les dispositions égalitaires de la loi, votée par 165 voix contre 102. Egalement rapporteur de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire (février 1886), il défendit notamment l'article 12 : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. » Le 3 avril 1888, M. Ferrouillat entra dans le cabinet Floquet comme ministre de la Justice et des Cultes. Il fut interpellé au Sénat par M. Marcou, au sujet du maintien, à la tête de la municipalité de Carcassonne, de M. Jourdaune, socialiste militant, précédemment condamné à l'emprisonnement pour fraudes électorales, et réélu depuis. Plus tard, il eut avec le Sénat un nouveau différend au sujet du crédit du budget relatif au traitement des archevêques et évêques. La loi de finances pour 1888 comportant sur ce crédit une réduction de 10,000 francs, le ministre des cultes négligea de pourvoir à une vacance survenue pendant l'année dans un évêché « non concordataire »; le Sénat n'adoptait la réduction qu'à titre purement budgétaire, et M. Ferrouillat dut accepter cette interprétation. Lors de l'examen du budget de 1889 par la Chambre des députés, le ministre réclama et obtint de la majorité le vote du budget des cultes en disant que, fermement partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il ne voulait cependant pas l'accomplir par morceaux pour ne pas agiter inutilement le pays. M. Ferrouillat donna sa démission le 5 février 1889, quelques jours avant la chute du cabinet dont il faisait partie, et fut remplacé, le 6, par M. Guyot-Dessaignes. Comme sénateur, il s'est abstenu, en dernier lieu, sur les deux scrutins relatifs au rétablissement du scrutin d'arrondissement, et au projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et a voté pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

**FERROUL (JOSEPH-ANTOINE-JEAN-FRÉDÉRIC-ERNEST)**, député depuis 1888, né au Mas-Cabardès (Aude) le 13 décembre 1853, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, collaborateur des journaux socialistes de Lyon, Marseille, Narbonne, etc., exerça sa profession dans cette dernière ville, dont il devint conseiller municipal. Porté à l'élection complémen-

taire du 8 avril 1888, dans le département de l'Aude, comme candidat du parti radical socialiste à la Chambre des députés, en remplacement de M. Papinand, appelé aux fonctions de gouverneur de Nossi-Bé, il réunit, au premier tour, 24,987 voix contre 18,898 à M. Coural, opportuniste, et 8,498 au général Boulanger. M. Coural se retira de la lutte et M. Ferroul fut élu député de l'Aude au scrutin de ballottage par 29,645 voix (86,198 votants, 98,312 inscrits), contre 1,468 voix au général Boulanger. Il s'inscrivit au groupe socialiste de la Chambre, protesta publiquement contre les attaches « boulangistes » qu'on lui avait prêtées, et prit part au congrès ouvrier de Troyes. A la Chambre, il demanda (13 novembre 1888) la suppression de l'ambassade du Vatican; cette motion, combattue par le ministère Goblet, fut rejetée par 307 voix contre 207. M. Ferroul s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et a voté contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur les poursuites contre le général Boulanger.

**FERROUX (ETIENNE-JOSEPH)**, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Salins (Jura) le 25 avril 1761, mort à Salins le 12 mai 1834, était fils d'un négociant. Il adopta les idées de la Révolution et fut, le 6 septembre 1792, le 7<sup>e</sup> sur 8, « à la pluralité des voix, » élu membre de la Convention par le département du Jura. Lors du procès de Louis XVI, il dit: « Nous avons reconnu que Louis était coupable de conspiration; les raisons d'Etat ne prédominent pas ma conscience; je vote pour la mort. » Il se prononça pour l'appel au peuple et pour le sursis. Ami des Girondins, il signa les protestations contre la journée du 31 mai, fut compris dans les arrestations provoquées par la Montagne et resta détenu au Luxembourg jusqu'au 8 décembre 1794, époque de sa rentrée à la Convention. Il obtint alors un congé pour rétablir sa santé, se rendit en mission à Lyon (1795), et écrivit, le 29 juillet, à l'Assemblée pour lui proposer d'associer Pétion, Buzot et Barbaroux aux honneurs que la nouvelle majorité se proposait de rendre aux députés morts sur l'échafaud. Sa mission s'étendit aux départements voisins du Rhône, et particulièrement à la Loire. Elu, le 21 vendémiaire an IV, par 266 voix sur 291 votants, député du Jura au Conseil des Anciens, il continua d'opiner avec les modérés, fit rapporter un décret rendu par la Convention contre les administrateurs de Longwy, pour avoir, en 1792, rendu cette ville aux Prussiens, et, le 18 août 1796, devint secrétaire du Conseil. Le 11 mai 1797, il fit sur l'administration des salines un rapport dont l'impression fut ordonnée. Ses accointances avec les députés royalistes le firent porter, le 18 fructidor an V, sur les listes de déportation. Il n'y fut pas maintenu; mais, quand son mandat législatif fut expiré (an VII), il ne put se faire réélire. Après le 18 brumaire, Ferroux fut nommé directeur des contributions directes à Lous-le-Saulnier, puis à Besançon. Admis à la retraite en 1815, et sans fortune, il fut atteint par la loi de 1816 contre les régicides, en dépit de ses réclamations réitérées et des gages donnés par lui aux partisans de la monarchie. Il passa le temps de son exil à Nyon (Suisse), revint à Salins après la révolution de 1830, et mourut quelques années plus tard. On a de lui :

*Compte rendu à mes commettants* (juin 1798). — *Testament politique de M. Ferroux, ex-conventionnel* (1820).

**FERRUS (GUILLAUME)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né et mort à Briançon (Hautes-Alpes) à des dates inconnues, était maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 29 août 1791, député des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 5, avec 180 voix (217 votants). Il n'y prit point la parole, et se contenta de voter avec la majorité. Il fut le père du célèbre docteur aliéniste Ferrus (1784-1861).

**FERRY (CLAUDE-JOSEPH)**, membre de la Convention, né à Raon-l'Étape (Vosges) le 1<sup>er</sup> novembre 1767, mort à Liancourt (Oise) le 1<sup>er</sup> mai 1845, était professeur à l'École du génie de Mézières depuis 1787, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, député des Ardennes à la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 213 voix (368 votants). Il vota « pour la mort » dans le procès du roi, fut envoyé en mission dans la Loire et les départements environnants où il activa la fabrication des armes, puis dans la Corse avec Salicetti, le 1<sup>er</sup> février 1793. De retour à Paris, il combattit, dans la séance du 7 juin, la proposition de Bourdon (de l'Oise) tendant à démonétiser les assignats de 400 livres. A la fondation de l'École polytechnique, dite alors « École centrale des travaux publics », Ferry y entra comme examinateur. Il se démit de ces fonctions au moment du Consulat, en raison de ses opinions républicaines, voyagea en Allemagne et en Russie, rentra comme professeur, en 1809, à l'École régimentaire d'artillerie et comme examinateur à l'École polytechnique, et fut destitué à la première Restauration. Il refusa, aux Cent-Jours, de signer l'Acte additionnel; la seconde Restauration, loin de lui appliquer la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, le gratifia d'une pension. On a de lui: *Notice sur l'organisation des colonies militaires en Russie* (1825). — *Nouvelles idées sur la population, et remarques sur les théories de Malthus et Godwin* (1826). Il collabora en outre au *Dictionnaire de la Conversation* et à la *Revue encyclopédique*.

**FERRY (VICIOR-EUGÈNE)**, représentant en 1848, né à Lunéville (Meurthe) le 6 avril 1803, mort à Nancy (Meurthe) le 22 mai 1883, était le fils d'un notaire de Nancy. Après de bonnes études classiques, il se fit recevoir avocat, mais il n'exerça pas cette profession, et s'occupa de la culture de ses terres situées à Merville. Chef de bataillon de la garde nationale du canton de Baccarat, inspecteur des écoles primaires sans en toucher le traitement, il était en outre, disent les biographies du temps, un des membres les plus actifs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Républicain très modéré et catholique fervent, M. Eugène Ferry fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Meurthe à l'Assemblée constituante, le 10<sup>e</sup> sur 11, par 63,163 voix (100,120 votants). Il fit partie du comité de l'instruction publique et vota: pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et contre les poursuites contre Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort. fut en congé de septembre à novembre 1848, se prononça ensuite contre la proposition Râteau et sembla se rapprocher de la gauche pour combattre le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Il vota en effet: contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés (le 2 mai 1849) et pour l'abolition de l'impôt des boissons. Toutefois il approuva (16

avril) les crédits de l'expédition romaine. M. E. Ferry ne fit point partie d'autres législatures.

**FERRY** (JULES-FRANÇOIS-CAMILLE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, représentant à l'Assemblée de 1871, député de 1876 à 1889, et ministre, né à Saint-Dié (Vosges) le 6 avril 1832, était fils d'un avocat de cette ville. Le nom de Ferry est une contraction du nom de Frédéric, très usitée dans le patois vosgien. Il commença ses études au collège de Saint-Dié et les termina au lycée de Strasbourg; puis il vint faire son droit à Paris et s'inscrivit au barreau. Il y marqua peu, plaida quelques affaires au tribunal civil devant la cinquième chambre, entra à la conférence Molé, et acquit plus de notoriété dans le journalisme. Quelques articles de jurisprudence donnés à la *Gazette des Tribunaux*, une collaboration assidue à la *Presse* de Girardin, et à *Courrier de Paris* de Clément Duvernois, enfin au *Temps* (1865), le mirent en réputation. Lors des élections de 1863 au Corps législatif, sa candidature d'opposition, d'abord présentée dans la cinquième circonscription de Paris, fut retirée devant celle de Garnier-Pagès. Il fut, vers la même époque, impliqué dans le « procès des Treize », et se vit condamné à l'amende comme membre d'un comité électoral constitué sans autorisation. M. Jules Ferry avait collaboré avec Jules Favre, Clamageran, Dréo, M. Floquet et d'autres au *Manuel électoral*, compilation de renseignements administratifs et politiques, et cette publication avait été la véritable cause des poursuites exercées contre lui. Presque aussitôt, il lança une nouvelle brochure, la *Lutte électorale de 1863*, dans laquelle il dénonçait les procédés de la candidature officielle. Devenu rédacteur du *Temps*, il y fit une série d'articles au jour le jour, qui furent fort goûtés de l'opposition libérale, et entreprit notamment une vive critique de l'administration de M. Haussmann, préfet de la Seine : la campagne qu'il mena à propos des déficits encore inavoués de la gestion des finances de la Ville, provoqua un long échange de communications et de répliques. M. Ferry la résuma par une brochure retentissante, qui fit sa fortune politique. « On arrive par le talent, par la médiocrité, par l'audace, par la patience, par la famille, par les femmes, écrivait en 1875 un biographe satirique; tous les chemins mènent à Rome. Jules Ferry est arrivé par un calembour; on assure qu'il n'était pas de lui. » En effet, comme il cherchait un titre pour sa brochure : « Appelez cela, lui dit le rédacteur en chef du *Temps*, M. Neftzer, les *Comptes fantastiques d'Hausmann*. » Le mot eut un grand succès. M. J. Ferry fit partie, en 1865, du Congrès de Nancy, qui formula contre l'Empire les principaux articles du programme de l'opposition démocratique; il s'y montra le partisan résolu des libertés municipales et écrivit : « Morceler l'autorité préfectorale, faire disparaître jusqu'au nom de cette institution issue en droite ligne des Césars de la décadence, c'est vraiment, comme on dit aujourd'hui, replacer la pyramide sur sa base. Je vous remercie de m'avoir associé à cette bonne cause. L'unité monstrueuse qui nous appauvrit et qui nous accable est admirablement adaptée à certaines entreprises dont on ne peut nier ni l'éclat ni la grandeur. Voulez-vous être la nation la plus compacte, la plus belliqueuse, la plus dangereuse pour la paix du monde? Soyez la plus centralisée, c'est-à-dire la plus gouvernée. Mais

si vous voulez être un peuple laborieux, pacifique et libre, vous n'avez que faire d'un pouvoir fort... La France a besoin d'un *gouvernement faible*... » Eu 1869, au Congrès de la paix, tenu à Lausanne, M. Jules Ferry renouvelait ses déclarations « autonomistes ». — « Si vous accouplez, s'écriait-il, ces deux choses : le régime parlementaire et la centralisation, sachez que le régime parlementaire, soit sous une république, soit sous une monarchie, n'a que le choix entre ces deux genres de mort : la putréfaction comme sous Louis-Philippe, ou l'ombuscade comme avec Napoléon III. » Cette même année 1869, lors des élections de mai, M. Ferry posa sa candidature radicale au Corps législatif, dans la 6<sup>e</sup> circonscription de la Seine : il fut élu député, au second tour de scrutin, par 15,780 voix (29,486 votants, 37,636 inscrits), contre 13,944 à M. Cochin, conservateur libéral. Dans sa profession de foi, le nouveau député avait réclamé : « L'entière liberté de la presse, l'entière liberté de réunion, l'entière liberté d'enseignement, l'entière liberté d'association. » Il avait ajouté : « Il faut vouloir par-dessus tout la décentralisation administrative, la séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, la réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury, la transformation des armées permanentes. *Ce sont là les destructions nécessaires*... » M. J. Ferry siégea à gauche, et prit la parole dans plusieurs discussions importantes. La question des libertés municipales le préoccupait si vivement qu'il la porta presque aussitôt à la tribune, en déposant un projet de loi qui embrassait toute l'organisation communale. Ce projet contenait les articles suivants : « Art. 8. Les attributions du conseil municipal de Paris sont celles qu'attribuent aux autres conseils municipaux les lois en vigueur. — Art. 9. La ville de Paris a un maire et trois adjoints, nommés à la majorité absolue des suffrages par le conseil municipal. — Art. 12. Le titre et les fonctions de préfet de police sont supprimés... etc. » Collaborateur du journal *l'Electeur libre*, que dirigeait Ernest Picard, M. Jules Ferry encourut une amende de 12,000 francs pour un article intitulé : *Les grandes manœuvres électorales*, où, avec insistance, l'auteur revenait encore sur le pouvoir, exorbitant d'après lui, des préfets. Il seconda activement, dans la législature, les attaques des autres chefs de l'opposition parlementaire contre le régime impérial, et protesta contre les mesures prises par le ministre de la guerre, le général Leboeuf, envers les soldats convaincus d'avoir assisté à des réunions publiques; il blâma également l'intervention des troupes dans les grèves minières, etc. Il fut du nombre des députés qui demandèrent la dissolution du Corps législatif comme ne représentant plus la majorité du pays, et eut, à cette occasion, avec M. Emile Ollivier, un débat personnel des plus violents. Adversaire de la déclaration de guerre à la Prusse, il réclama sans succès la suspension de la loi de 1834 sur la fabrication des armes de guerre. Toutefois, le 4 août 1870, quand on apprit à Paris la défaite de Reischoffen, et que la population se porta en masse devant le Palais-Bourbon pour inviter la gauche à prendre la direction du mouvement et à proclamer la République, M. Jules Ferry, monté sur la terrasse qui fait face au pont de la Concorde, invita les manifestants à « rester dans la légalité en rentrant dans l'ordre ». La révolution du 4 septembre le fit membre du gouvernement de la Défense nationale. Il remplit dans le Conseil les fonctions

de secrétaire, et n'eut qu'un rôle relativement peu important jusqu'au 31 octobre. M. Ferry intervenait surtout dans l'administration municipale de Paris. Délégué, le 6 septembre, à cette administration, il fut chargé de rétablir les services de la banlieue comprise entre l'enceinte et les forts, de créer le corps des brancardiers ambulants, etc. Son action dans la journée du 31 octobre fut décisive. Tandis que la plupart de ses collègues du gouvernement étaient tenus bloqués à l'Hôtel de Ville par les chefs de l'insurrection, il s'échappa, alla chercher le 106<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale, dont les sentiments lui étaient connus, rassembla quelques compagnies de mobiles bretons, et pénétra dans l'Hôtel de Ville par le souterrain qui communique avec la caserne Lobau, déboucha au milieu même des assiégeants. Après la victoire du gouvernement, M. Jules Ferry fut nommé maire de Paris, en remplacement de M. Arago, démissionnaire (15 novembre). Le 10 décembre, il annonça dans ses circulaires aux maires d'arrondissement que « la nécessité de rationner le pain pouvait se produire à bref délai ». Il présida l'Assemblée des maires qui, le 18 janvier 1871, décida ce rationnement, et souleva par les mesures qu'il prit dans les dernières semaines de l'investissement, de nombreuses réclamations. Après la conclusion de l'armistice, M. J. Ferry partit pour les Vosges, et sollicita les suffrages des électeurs, ses compatriotes, en vue des prochaines élections à l'Assemblée nationale. Porté sur une liste qui comprenait en outre MM. Buffet, ancien député, ancien ministre, Danican Philidor, ancien secrétaire général de la préfecture à Epinal sous l'Empire, de Ravelin et Maurice Aubry, ancien député, M. Jules Ferry fut élu représentant des Vosges, le 8 février 1871, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 23,595 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits). Il donna sa démission de membre du gouvernement de la Défense, mais ne se rendit pas de suite à son poste de député, retenu à Paris par ses fonctions municipales, qu'il continua d'exercer à titre provisoire jusqu'au 18 mars. Il quitta l'Hôtel de Ville devant l'insurrection, se rendit à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, où il essaya de réunir les maires, et dut bientôt chercher un nouveau refuge; le lendemain il rejoignit à Versailles le gouvernement qui venait de s'y transporter. « Pendant la Commune, écrit un biographe, il fut préfet en villégiature à Versailles. Ses fonctions à ce moment consistaient à aller à Montretout, à Saint-Cloud et à Meudon visiter les travaux d'approche. Etait-ce impatience de venir reprendre en mains le gouvernement du vaisseau de Paris? » En effet, après l'entrée des troupes de Versailles, le gouvernement de Thiers réintégra M. Ferry à la préfecture de la Seine (26 mai 1871); mais quelques jours plus tard, il le remplaça par M. Léon Say. M. J. Ferry fut envoyé à Athènes, en qualité de ministre plénipotentiaire. Après avoir pris part à la conclusion du différend entre les gouvernements hellénique, français et italien au sujet des mines du Laurium, il retourna en France lors de la chute de Thiers et devint, à l'Assemblée nationale, vice-président, puis président du groupe de la gauche républicaine. Il vota dans la législature contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, prononça plusieurs discours remarqués sur la nécessité de la dissolution, sur les réformes de l'enseignement supérieur, etc., et adopta l'ensemble des lois constitutionnelles. Aux élections générales du 20 février 1876, pour la Chambre des députés, il se porta candidat dans

l'arrondissement de Saint-Dié, et fut élu par 11,739 voix (18,097 votants, 27,200 inscrits), contre 6,204 à M. Champy. Choisi de nouveau par ses collègues comme président de la gauche républicaine, M. Ferry fut chargé du rapport sur le projet d'organisation municipale et prit part à plusieurs débats importants. Ce fut à cette époque qu'il épousa civilement (24 octobre) Mlle Eugénie Rieler, une des petites-filles de feu Kestner, représentant du Haut-Rhin en 1848. Cette alliance faisait de M. Ferry, le neveu de l'ancien représentant Chauffour, le neveu de Charras, le neveu de M. Charles Floquet, le neveu de M. Scheurer-Kestner, etc. L'un des 363 députés qui votèrent, après l'acte du Seize-Mai, contre le ministère de Broglie, il fut réélu, comme tel, député de Saint-Dié, le 14 octobre 1877, par 13,230 voix (22,104 votants, 27,956 inscrits), contre 8,729 à M. de Ravelin, monarchiste. Il fit partie de la commission des Dix-Huit, formée par la gauche pour résister à la politique du cabinet, s'éleva, à la tribune de la Chambre, contre les agissements des ministres, appuya la demande d'enquête sur les élections (15 novembre), ainsi que l'ordre du jour dirigé contre le ministère extraparlémentaire du général de Rochefoucauld. Puis il fut président de la commission du tarif général des douanes, et soutint Dufaure au pouvoir, jusqu'au moment où un ordre du jour « de confiance », habilement présenté par lui, (20 janvier 1879), et réclamant l'épuration du personnel administratif et judiciaire, le désigna pour un portefeuille dans la prochaine combinaison. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, il fut appelé par le nouveau chef de l'Etat à remplacer M. Bardoux comme ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (4 février 1879). Pendant trois années consécutives, il occupa ce département : sous le ministère Waddington, sous le premier ministère de Freycinet (28 décembre 1879 — 23 septembre 1880) enfin, dans le ministère dont il eut lui-même la présidence (23 septembre 1880 — 10 novembre 1881). Malgré une inaltérable confiance dans ses moyens personnels, M. J. Ferry semblait n'accepter qu'à regret la présidence du conseil : « La tâche qui m'est échu est bien lourde, écrivait-il à un ami, le 1<sup>er</sup> octobre 1880. Mener une Chambre si peu disciplinée, et si malaisément disciplinable, jusqu'au jour des élections ! Gambetta a bien raison de repousser ce calice. Il ne m'appartenait pas de m'en délivrer. J'y vais, cher ami, comme à beaucoup d'autres devoirs de ma vie que je n'avais pas plus cherchés que celui-là, et qui ne m'ont valu que des outrages. » Dès son arrivée au pouvoir, M. J. Ferry se posa comme un des plus actifs promoteurs de la politique modérée et « opportuniste », qui prévalut constamment dans cette législature. Député, il vota : 11 mars 1879, contre la mise en accusation des ministres du 16 mai; 28 janvier 1880, contre la liberté absolue d'association; 29 janvier, contre la liberté absolue de réunion; 5 juillet 1880, contre la suppression de l'ambassade française auprès du pape; 17 novembre, contre la suppression de l'inamovibilité de la magistrature; 19 novembre, contre la magistrature élective; 28 janvier 1881, contre la liberté illimitée de la presse; 8 février, contre le divorce; 28 mai, contre l'obligation du service militaire pour les séminaristes; 31 mai, contre la révision de la Constitution de 1875; 17 juin, contre le service militaire de trois ans et la suppression du volontariat; 23 juin, contre la séparation des Eglises

et de l'Etat; 25 juin, contre la suppression des bourses des séminaires, etc. Ministre, il marqua son passage aux affaires par diverses modifications du personnel, par la séparation du service des beaux-arts sous la direction spéciale d'un sous-secrétaire d'Etat, par une réorganisation de l'administration des musées et la création d'un musée pédagogique, par le dépôt d'un projet de loi portant suppression des lettres d'obédience (20 mai 1879), et surtout par la présentation, qui fit grand bruit, d'un projet de loi nouveau sur l'enseignement supérieur. Ce projet rendait à l'Etat la collation des grades, et, de plus, disposait, en son fameux article 7 : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. » L'article 7, chaudement soutenu par son auteur et par M. Paul Bert devant la Chambre, fut voté par elle le 9 juillet 1879, après une longue et vive discussion, à la majorité de 347 voix contre 143. Porté au Sénat trop tard pour être mis à l'ordre du jour avant les vacances, il parut rencontrer tout d'abord dans la Chambre haute au moins autant d'hostilité que de sympathie; toutefois, ce ne fut qu'à une voix de majorité, que la commission élue pour l'examiner, sous la présidence de M. Jules Simon, se prononça contre le système de M. J. Ferry. Cet « article 7 » donna lieu, pendant la prorogation des Chambres, à une véritable agitation, dont le ministre profita adroitement pour créer en sa faveur un courant d'opinion : plusieurs conseils généraux émiront des vœux favorables à son adoption définitive, et M. J. Ferry ne se fit pas faute de plaider la cause du projet en litige, dans ses voyages administratifs à Bordeaux, à Toulouse, à Perpignan, etc. Il engagea la lutte devant le Sénat, dès le début de la nouvelle session, et, après avoir obtenu, non sans peine, le vote d'un certain nombre de dispositions nouvelles relatives à l'enseignement, notamment à la réorganisation du conseil supérieur, il insista pour l'adoption de l'article 7. Mais cédant à l'éloquence insinuante de M. Jules Simon que la commission avait désigné comme rapporteur, la Chambre haute se décida à repousser l'article (mars 1880). M. Ferry fit alors signer par ses collègues du cabinet les décrets du 27 mars, dont l'un donnait un délai de trois mois « à l'agrégation ou association non autorisée dite de Jésus, pour se dissoudre et évacuer les établissements qu'elle occupait sur la surface du territoire de la République »; le second décret mettait en demeure toutes les congrégations non autorisées de produire leurs statuts et de demander la reconnaissance légale dans le même délai. M. de Freycinet, chef du cabinet, ayant opiné alors pour l'adoption d'une politique de conciliation relativement à l'application de ces diverses mesures, Gambetta, que l'opinion considérait comme le directeur « occulte » de la politique gouvernementale, fit confier à M. J. Ferry, le 23 septembre 1880, la présidence du conseil. M. Ferry garda en même temps le portefeuille de l'Instruction publique, et les affaires de l'enseignement restèrent au premier rang de ses préoccupations.

Il se prononça non pour la laïcité, mais pour la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire, dans lequel il introduisit l'éducation « morale et civique »; une grande loi proposée par lui sur ces matières et qu'il défendit énergiquement devant les deux Chambres, fut adoptée au Palais-Bourbon le 24 décembre 1880,

et, après de nombreuses vicissitudes, tenu en échec au Luxembourg jusqu'à la fin de la législature (juillet 1881). En ce qui concerne la direction générale des affaires publiques, M. Jules Ferry commença, dès lors, d'assumer la responsabilité de la « politique coloniale » qui fut tant reprochée à l'opportunisme, et dont la guerre de Tunisie fut la première manifestation. Au début, il ne s'agissait, d'après les déclarations officielles, que de brèves incursions sur la frontière tunisienne pour réprimer les tribus pillardes, kroumirs et autres, ainsi que cela s'était pratiqué fréquemment sur les frontières du Maroc. Au budget de 1882, les crédits demandés à la Chambre figurèrent sous la rubrique : « Opérations sur la frontière de Tunisie. » Un peu plus tard, M. J. Ferry demanda 14 millions pour faire des routes. Mais en mai 1881, on apprit que le général Bréart, poussant une pointe rapide sur Tunis, était arrivé sous les murs du Bardo, et avait donné trois heures au bey pour signer le traité de Kasr-Saïd, qui livrait la Tunisie à la France. M. Ferry fut très fréquemment appelé par l'opposition de droite et d'extrême-gauche à défendre aux tribunes du Sénat et de la Chambre sa conduite politique et celle de ses collègues. La question du scrutin de liste, les tentatives laborieuses de renouvellement des traités de commerce, la convocation brusque et anticipée des électeurs pour le renouvellement de la Chambre, servirent encore d'aliment, contre lui, aux vives polémiques des intransigeants et des conservateurs. Un mois avant la séparation du parlement (27 juillet 1881), M. Jules Ferry, inaugurant la période électorale virtuellement ouverte, fit à Epinal, à l'occasion d'un concours agricole, un exposé dogmatique de ses théories. « Ce n'est pas, disait-il, le radicalisme qui a fondé la République, ce n'est pas avec les idées et les procédés du radicalisme qu'on a fait vivre et gouverné la France républicaine depuis cinq ans qu'elle est maîtresse de ses destinées; ce ne sont pas les idées et les procédés du radicalisme qui ont accompli les réformes que je me permets de trouver considérables, effectuées depuis cinq ans. » M. Jules Ferry obtint sa réélection, le 21 août 1881, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Dié, avec 7,323 voix (9,805 votants, 11,520 inscrits), contre 1,251 à M. Rovet et 239 à M. Paul Champy. Au lendemain de la rentrée parlementaire, il eut à subir les fréquents assauts de l'extrême-gauche et de son leader, M. Clémenceau. Les affaires tunisiennes, en particulier, furent l'objet, à la Chambre, d'une triple interpellation, au cours de laquelle M. Clémenceau dénonça l'expédition comme une pure entreprise financière, où auraient trompé ensemble M. J. Ferry et son frère Charles, ainsi que M. Roustan, notre consul à Tunis. M. Ferry soutint le choc; mais au milieu d'une extrême confusion d'ordres du jour, l'interpellation s'étant terminée, le 9 novembre, par le vote d'un texte présenté par Gambetta, le président du conseil s'éteignit devant le chef de la majorité opportuniste, et, donnant sa démission, lui abandonna la direction effective du pouvoir (13 novembre 1881). Le cabinet Gambetta ne vécut que jusqu'au mois de janvier 1882. M. Ferry reentra dans le ministère qui lui succéda, et dont M. de Freycinet eut la présidence : du 30 janvier 1882 au 6 août de la même année, il se trouva replacé à la tête du département de l'Instruction publique, avec les beaux-arts, qui en avaient été momentanément détachés. Il se borna, pendant cette période,



aux occupations particulières de son ressort, et acheva de défendre au Sénat ses projets sur l'obligation de l'enseignement et l'institution d'une éducation civique; il en obtint enfin le vote en mars 1882. Après la mort de Gambetta, M. Ferry devint le chef incontesté des opportunistes. Il fut, pour la seconde fois, appelé par M. Grévy (22 février 1883) à former un cabinet. Il prit alors pour collaborateurs un certain nombre d'anciens familiers de Gambetta, et, avec leur concours, il élabora et présenta à la Chambre : un projet de loi contre l'affichage et les cris séditieux, projet qu'il dut bientôt abandonner, en raison de son peu de succès; une loi sur les transportations des récidivistes; une loi remaniant le personnel de la magistrature; une loi municipale; une loi sur les syndicats professionnels, etc. La situation parlementaire ne tarda pas à devenir des plus délicates pour le président du conseil. Afin de parler à l'agitation révisionniste, il dut consentir à la convocation du congrès de Versailles, dont les tumultueux débats (4-13 août 1884) aboutirent seulement à la suppression des sénateurs inamovibles et à l'augmentation du nombre des électeurs sénatoriaux. Par une condescendance analogue, il concourut à l'adoption de la proposition de M. Constans, qui rétablissait le scrutin de liste pour l'élection de la Chambre des députés (28 mars 1884-21 mars 1885). Mais de plus graves embarras naquirent bientôt de la situation financière et surtout des événements extérieurs. La guerre du Tonkin, les conflits avec la Chine, certaines difficultés diplomatiques imprévues étaient de nature à préoccuper gravement M. Ferry. Avant la fin de l'année 1883, il prit lui-même des mains de M. Challemel-Lacour (20 novembre) le portefeuille des Affaires étrangères, et, plus que jamais, ce fut à lui qu'incombèrent personnellement et directement la charge et la responsabilité de toute la conduite de nos affaires coloniales. Un des premiers actes de M. Ferry, en revenant à la présidence du conseil (février), avait été le désaveu des négociations précédemment entamées avec la Chine par M. Bourée, notre ministre à Pékin, et approuvées naguère par M. Duclerc. Puis il avait pris ses mesures en vue de l'occupation intégrale du Tonkin. Entreprise avec des forces insuffisantes et sans déclaration de guerre autorisée par les Chambres, cette expédition fut marquée par une suite d'incidents douloureux, tels que la mort de Rivière; par d'inutiles victoires de notre marine sur les forces chinoises; par des négociations contradictoires poursuivies en même temps que les opérations militaires; par l'abandon des fortes indemnités exigées tout d'abord, et par les deux traités de Tien-Tsin, dont le premier, conclu le 11 mai 1884, par le capitaine Fournier, fut violé à Bac-Lé, et rendit nécessaire une reprise des hostilités, et dont le second, coïncidant avec le désastre de Lang-Son, entraîna la chute du cabinet Ferry, le 30 mars 1885. L'irritation de l'opposition contre le chef du ministère, entretenue d'ailleurs par les affaires de Madagascar, par la politique « ultra-pacifique » de M. Ferry à l'égard de l'Allemagne, par d'autres faits encore, était à son comble. Le samedi, 28 mars 1885, la Chambre, dont la complaisance, relativement au vote des crédits du Tonkin, n'avait jusque-là jamais fait défaut à M. Ferry, et qui s'était constamment et pleinement associée, par de nombreux ordres du jour de confiance, à sa politique coloniale, fut saisie une fois de plus de la question. Elle commença par passer encore à l'ordre du jour, par 273 voix contre 227.

Mais l'évacuation précipitée de Lang-Son, rendue publique le lendemain, produisit dans le sentiment de la majorité un revirement dont M. Jules Ferry ne put éviter les effets. Un crédit de deux millions, réclamé par lui pour faire face aux événements, fut adopté, mais 310 voix sur 471 votants condamnèrent la politique du cabinet, qui se retira tout entier. Comme député, M. Ferry avait voté dans la législature : 2 août 1883, pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer; 27 mars 1884, contre la revision de la Constitution (proposition Barodet); 5 mars 1886, pour le système protectionniste modifiant le tarif des douanes relatif aux céréales. Hors de la Chambre, M. Ferry avait plus d'une fois exposé sa politique intérieure ou extérieure dans des discours de circonstance, qui avaient été passionnément commentés : par exemple à Versailles, au Jeu de paume (20 juin 1883); à Périgueux (avril 1884), où il invoquait la « République des paysans », etc. Il continua, après sa chute, de faire dans mainte harangue la justification et l'apologie de ses actes, tandis que la Chambre repoussait (juin 1885) les demandes de mise en accusation dont il fut l'objet. Porté sur la liste républicaine opportuniste des Vosges, aux élections du 4 octobre 1886, M. Jules Ferry, que ses amis appelèrent la « grande victime », fut réélu député des Vosges, le 5<sup>e</sup> sur 6, avec 45,174 voix (87,635 votants, 108,409 inscrits). Il reprit sa place à la tête du groupe modéré de l'Union des gauches, mais se tint à l'écart de la tribune et évita de répondre aux récriminations violentes qui éclatèrent contre lui dans les derniers jours du ministère Brisson, à propos du Tonkin. Une proposition, déposée le 8 février 1886 par M. Michelin, et tendant à déterminer les responsabilités de cette entreprise et à en poursuivre les auteurs, fut rejetée par la Chambre nouvelle. Lors de la vacance de la présidence de la République provoquée par la démission arrachée à M. J. Grévy, M. J. Ferry se porta candidat à cette haute fonction. Vivement attaquée par le parti radical, notamment par le conseil municipal de Paris et par les boulangistes, qui menaçaient de prendre les armes si elle réussissait, cette candidature fut écartée au dernier moment, bien qu'à la réunion plénière des gauches tenue, le matin de l'élection (3 décembre 1887), au théâtre des Variétés de Versailles, elle eût constamment réuni la majorité : 200 voix au 1<sup>er</sup> tour, 216 au 2<sup>e</sup>, et 179 au 3<sup>e</sup>. Au Congrès, elle ne réunit que 202 voix au 1<sup>er</sup> tour, contre 303 à M. Sadi Carnot (*V. les scrutins à ce nom*). M. Ferry se désista immédiatement. M. Jules Ferry prêta son appui aux cabinets Rouvier et Tirard ainsi qu'à la lutte contre le général Boulanger, qu'il appela « un César de café-concert »; cette expression lui valut de la part du général un envoi de témoins auquel il refusa de donner suite. Il vota à la fin de la législature : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la constitution (chute du ministère Floquet), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Le nom de M. Jules Ferry a été mêlé aux discussions les plus ardentes de la presse et de la tribune; son action politique, très considérable dans ces dernières années, a naturellement donné lieu aux jugements les plus divers, et, tandis qu'une étude biographique et critique sur son compte, due à la plume d'un



de ses adversaires radicaux, porte ce titre menaçant : *Un malfaiteur public*, un biographe ami a exprimé d'autre part, sur les évènements politiques de M. Jules Ferry, cette appréciation bienveillante : « En face des événements terribles auxquels il avait pris une si grande part, en face d'une situation extraordinaire, unique dans l'histoire, comprenant la tâche qui incombait à son parti, au parti républicain, jeté en quelque sorte au milieu des ruines de tout, avec la mission de tout reconstruire, M. Jules Ferry dut faire un retour sur lui-même, sur le programme qu'il avait soutenu dans l'opposition à l'Empire avec ses collègues de gauche : il dut se demander s'il était applicable et comment on pourrait l'appliquer, s'il n'y avait pas lieu de le soumettre à un examen consciencieux, à une analyse impitoyable, à une méthode rigoureuse, et d'en distraire les éléments étrangers ou périlleux... M. Jules Ferry est un de ceux qui ont le mieux compris cette nécessité, et qui se sont le plus fortement préparés à ce labeur nouveau par une observation et une méditation soutenues... » (*Célébrités contemporaines* : Jules Ferry, par Ed. Sylvin.)

**FERRY (CHARLES-EMILE-LÉON)**, député de 1881 à 1885, né à Saint-Dié (Vosges) le 23 mai 1834, s'occupa de commerce et fut, pendant le siège de Paris, chef de cabinet de Jules Favre. Préfet de Saône-et-Loire (20 mars 1871), puis commissaire du gouvernement en Corse (octobre suivant), il devint préfet de la Haute-Garonne (11 novembre) et occupa ces fonctions jusqu'au 24 mai 1873. Il reprit ensuite ses occupations de banque et de commerce et, grâce à l'influence et à la situation politique de son frère, M. Jules Ferry, fut élu député, le 21 août 1881, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Epinal, par 6,580 voix sur 8,081 votants et 12,937 inscrits. M. Charles Ferry eut un rôle parlementaire des plus effacés et se borna à donner une approbation sans réserve à la politique opportuniste. Membre de l'Union républicaine, il vota notamment pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc. Le nom de M. Charles Ferry fut plus d'une fois mêlé aux polémiques des journaux de l'opposition, qui accusaient certains membres du gouvernement d'avoir entrepris, sous le couvert de la politique coloniale, des opérations financières. M. Charles Ferry ne s'est pas représenté aux élections du 4 octobre 1885.

**FERRY (JOSEPH-ALBERT)**, député de 1891 à 1899, né à Fraize (Vosges) le 27 février 1833, n'est pas de la même famille que le précédent. Il étudia le droit, s'inscrivit au barreau de Saint-Dié et devint maire de cette ville. Membre, secrétaire et vice-président du conseil général des Vosges pour le canton de Gérardmer, il se présenta comme républicain opportuniste, le 21 août 1881, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Dié, et fut élu député par 5,560 voix (8,612 votants, 13,625 inscrits), contre 2,616 à M. Rovel, candidat républicain intransigeant. Il fit partie du nouveau groupe de la gauche radicale, soutint la politique opportuniste dont son homonyme était le chef, donna son suffrage à l'expédition du Tonkin, et porta, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique formée dans les Vosges, fut élu député de ce département, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 45,056 voix (87,635 votants, 108,409 inscrits). Il appuya de son vote, dans la législature, les cabinets Rouvier et Tirard, se prononça pour les conventions avec les compagnies de chemins de fer, pour le rétablissement du divorce,

pour les surtaxes sur les céréales, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

**FERTÉ (JEAN-PIERRE)**, député en 1789, né à Moulin-sur-Touvent (Oise) en 1736, mort à une date inconnue, était laboureur à Acy (Aisne). Il fut élu, le 19 mars 1789, par 206 voix sur 290 votants, député du tiers aux États-Généraux. Il vota, sans paraître à la tribune, avec la majorité de l'Assemblée, dont la clôture mit fin à sa carrière politique.

**FÉRUSSAC (ANDRÉ-ETIENNE-JUSTE-PASCAL-JOSEPH-FRANÇOIS D'ACDENHARD, BARON DE)**, député de 1830 à 1831, né au Chartron, près de Lauzerte, en Languedoc, le 30 décembre 1786, mort à Paris le 21 janvier 1836, était fils de Jean-Baptiste-Louis Audebard de Féruillac (1745-1815), qui fut un naturaliste distingué; il appartenait à une famille originaire de Féruillac, près d'Agen. Il suivit la carrière des armes, tout en s'occupant de recherches scientifiques, entra, à dix-sept ans, dans le corps des vélites qui s'organisait, vint à Paris, et y recruta, pour un *Mémoire* sur une question d'histoire naturelle, les encouragements de l'Académie des sciences. Obligé de partir pour l'armée, il fit plusieurs campagnes, fut envoyé comme sous-lieutenant dans le 103<sup>e</sup> régiment stationné en Silésie, quitta cette province pour se rendre en Espagne et prit part au siège de Saragosse, dont il écrivit la relation historique. Atteint à Moguer d'un coup de feu qui lui traversa la poitrine, il dut quitter son régiment où il venait de passer capitaine; mais, à peine convalescent, il reprit du service, comme aide-de-camp du général Darrican, qui commandait à Séville; puis il donna sa démission. De retour en France, le baron de Féruillac fut nommé (1812) sous-préfet d'Oloron. Le duc d'Angoulême le dédommagea, en 1814, de la perte de cet emploi par le grade de chef de bataillon; en cette qualité, il appartint à l'état-major de la garde nationale de Paris. Pendant les Cent-Jours, il accepta la sous-préfecture de Compiègne; mais, au second retour de Louis XVIII, il se hâta de la rendre à son prédécesseur. Reintégré en grâce auprès du gouvernement, il reprit ses fonctions militaires, fut promu chef d'état-major de la deuxième division, et se vit chargé des dispositions préliminaires pour mettre en activité l'École d'application d'état-major, où il entra comme professeur de géographie et de statistique. Il quitta cette chaire en 1819, fut alors attaché au dépôt de la guerre, puis nommé chef de bureau de la statistique étrangère. En 1823, il fonda le *Bulletin universel des sciences et de l'industrie*. Après avoir tenté sans succès de se faire élire député, le 23 juin 1830, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Tarn-et-Garonne (Moissac), où il obtint 196 voix contre 211 à l'élu, M. de Beauquesne, député sortant, il réussit, lorsque ce dernier eut donné sa démission, à le remplacer (21 octobre 1830) comme député de Moissac. Elu par 225 voix (323 votants, 506 inscrits), contre 99 à M. Conquerré de Moutbrun, le baron de Féruillac, rallié au gouvernement nouveau, le soutint de ses votes jusqu'à la fin de la session. Il mourut en 1836, laissant un très grand nombre

de mémoires, d'articles et de dissertations sur des questions d'histoire naturelle. Son principal titre est sa coopération à l'*Histoire des mollusques*, qui avait coûté treute ans de recherches à son père, et qu'il a eu le mérite de compléter et de terminer.

**FÉRY** (MARTIN-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Bruxelles (Belgique) en 1754, mort à Bruxelles le 24 janvier 1800, était homme de loi dans cette ville, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, par 41 voix sur 62 votants, député du département de la Dyle au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Féry passa, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, en vertu d'un vote du Sénat conservateur, pour y représenter le même département. Il quitta cette assemblée en 1806.

**FESCH** (JOSEPH), membre du Sénat conservateur et pair des Cent-Jours, né à Ajaccio (Corse) le 3 janvier 1763, mort à Rome (Italie) le 13 mai 1839, était fils d'un officier suisse au service de Gènes, qui avait épousé en secondes noces Angèle-Marie Pietra Sauta, mère de Mme Luettia Bonaparte. Joseph Fesch se trouvait ainsi demi-frère de la mère de Napoléon. Il fut envoyé dès l'âge de treize ans au séminaire d'Aix, en Provence; à l'époque de la convocation des Etats-Généraux il était déjà entré dans les ordres. Les premiers événements de la Révolution le firent renoncer à l'état ecclésiastique. Il se montra d'abord chaleureux partisan des idées nouvelles, organisa un club de Jacobins à Bâle, et se rendit en Savoie, à l'armée du général Montesquieu, en qualité de commis aux vivres (garde-magasin). Le général Bonaparte, ayant pris le commandement de l'armée d'Italie, appela son oncle auprès de lui en qualité de commissaire des guerres (1795), place qu'il occupa jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire. Mais dès que le rétablissement du culte eut été arrêté dans la pensée du premier consul, Fesch alla faire une retraite dans un couvent du Milanais, reprit le costume ecclésiastique, et s'employa très activement dans les négociations qui préparèrent le Concordat (15 juillet 1801). Peu après, il fut nommé archevêque de Lyon; sacré par le cardinal-légat le 15 août 1802, il revêtit à son tour la pourpre romaine le 25 février suivant, comme cardinal du titre de Saint-Laurent in Lucina. Nominé ambassadeur à Rome, il emmena avec lui Châteaubriand comme secrétaire d'ambassade. En 1804, il accompagna le pape à Paris après l'avoir décidé, non sans peine, à faire ce voyage, et assista au sacre de Napoléon: deux mois plus tard, il était investi de la charge de grand-

aumônier et de la dignité de grand-aigle de la Légion d'honneur (il en était membre depuis le 9 vendémiaire an XII et grand-officier depuis le 25 prairial de la même année); vers la même époque, il devenait membre du Sénat conservateur (12 pluviôse an XIII). En 1806, le prince électeur, archevêque de Ratisbonne, archichancelier de l'Empire, le choisit pour son coadjuteur et futur successeur. Il reçut, en attendant, le titre « d'altesse éminentissime », avec une subvention annuelle de 150,000 florins. Les dissentiments de Napoléon avec le Saint-Siège placèrent bientôt le cardinal Fesch dans une situation difficile. Refusant de s'associer aux mesures prises par le gouvernement impérial contra l'autorité pontificale, il déclina la situation d'archevêque de Paris, où voulait le placer son tout-puissant neveu, et fut privé un moment du titre de grand-aumônier, qui resta vacant et qu'il ne reprit qu'en 1811. En outre, Napoléon ordonna au cardinal qui habitait le magnifique hôtel qu'il s'était fait construire rue du Mont-Blanc (aujourd'hui Chaussée-d'Antin), de retourner dans son diocèse de Lyon, et révoqua le consentement qu'il avait donné aux arrangements pris avec le prince-primat. Une lettre que le cardinal écrivit en 1812 au pape, alors transféré à Fontainebleau, ayant été interceptée, attira sur lui une rigueur plus grande encore: sa subvention de 150,000 florins lui fut enlevée. En 1814, l'empereur et le cardinal n'étaient pas encore réconciliés lorsque l'approche des troupes alliées contraignit l'archevêque de Lyon à se réfugier dans une des nombreuses communautés religieuses qu'il avait fondées. Bientôt il fut forcé d'abandonner cette retraite et partit pour Orléans, où, s'étant réuni à sa sœur, il prit avec elle la route de Rome. Le pape Pie VII l'accueillit avec beaucoup d'égards. Les Cent-Jours ramenèrent le cardinal en France et dans son archevêché. Il fit partie (2 juin 1815) de la Chambre des pairs de Napoléon. « Toute la famille étant réunie, écrit un biographe, l'empereur oubliat tous les torts passés. » Mais le cardinal ne siège pas à la Chambre haute, et, après Waterloo, se réfugia de nouveau à Rome, où il fixa définitivement sa résidence. Il refusa obstinément de se démettre de son titre d'archevêque de Lyon sous la Restauration, et ne put obtenir, malgré l'appui du pape, de rentrer dans son diocèse après la révolution de 1830. Il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, au milieu des richesses artistiques qu'il possédait, et dont il a légué une partie au musée de Lyon. Le cardinal Fesch fut un des prélats qui concoururent le plus au rappel des Jésuites, qu'on admit d'abord sous le nom de *Pacanaristes*.